



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur
et à la Grande Région

Direction de l'Aménagement Communal
et du Développement Urbain

COMMISSARIAT DE DISTRICT

29 AOÛT 2012

Luxembourg

Références: 16073/34C
Differdange

Luxembourg, le 27 août 2012

Affaire suivie par : Claudine SCHMIT

Commissariat de District de
Luxembourg
c/o
Monsieur le Commissaire de District
4, rue de Nassau
L-2213 LUXEMBOURG

Monsieur le Commissaire de District,

Je vous prie de bien vouloir informer les Autorités Communales de Differdange que j'approuve la délibération du Conseil Communal du 13 juin 2012 portant adoption du projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Niederkorn, Commune de Differdange, au lieu-dit «*avenue de la Liberté*», présenté par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Differdange pour le compte de l'Administration communale de Differdange.

Cette décision est basée sur l'article 108 ter de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain renvoyant aux dispositions du titre 4 de la présente loi qui étaient en vigueur jusqu'au 1^{er} août 2011 notamment aux articles 18 et 30.

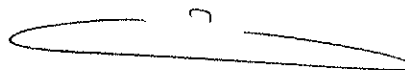
La présente décision sort de ses effets sans préjudice des charges qui grèvent ou pourront grever les fonds en question en vertu de dispositions à prendre sur base de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles et de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

En exécution de l'article 7 de la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif est ouvert contre la présente décision dans un délai de trois mois.

Il échet de rappeler qu'il y a lieu d'exécuter les dispositions de l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988 telle que modifiée afin de mener à bon terme la présente procédure.

Je vous prie d'agr er, Monsieur le Commissaire de District, l'assurance de ma haute consid ration.

Le Ministre de l'Int rieur et
  la Grande R gion



Jean-Marie HALSDORF